

# Information aux actionnaires

## CS Investment Funds 4

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet  
L-2180 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 134.528

(la «société»)

### Avis aux actionnaires de la société

1. Par la présente, les actionnaires de la société sont informés de la décision du Conseil d'administration de la société (le «**Conseil d'administration**») de modifier le chapitre 2 «CS Investment Funds 4 – Récapitulatif des catégories d'actions» du prospectus de la société (le «**prospectus**»), et plus particulièrement les notes de bas de page (4), (5) et (6) concernant la définition de la catégorie d'actions D, comme suit:

	Ancienne formulation	Nouvelle formulation
<b>Note de bas de page (4)</b>	Les actions des catégories «DA», «DAH», «DB», «DBH», «DBS» et «DBHS» ne peuvent être acquises que par des investisseurs qui ont conclu un contrat de gestion d'actifs discrétionnaire, tel que défini par la société de gestion, avec une société affiliée de Credit Suisse Group AG. En outre, sous réserve du consentement préalable de la société, des actions des catégories «DA», «DAH», «DB» et «DBH» peuvent également être acquises par des investisseurs institutionnels qui ont conclu un contrat de conseil ou tout autre contrat du même type, tel que défini par la société de gestion, avec une société affiliée de Credit Suisse Group AG.	Les actions des catégories «DA», «DAH», «DB», «DBH», «DBS» et «DBHS» peuvent être acquises par des investisseurs uniquement dans le cadre d'un contrat de gestion de fortune approuvé avec une société affiliée de Credit Suisse Group AG. Les actions des catégories «DA», «DAH», «DB» et «DBH» peuvent également être acquises par des investisseurs institutionnels dans le cadre d'un contrat approuvé avec une société affiliée de Credit Suisse Group AG. Les contrats éligibles pour ces catégories d'actions sont déterminés par la société de gestion.
<b>Note de bas de page (5)</b>	Les actions des catégories «DA», «DAH», «DB» et «DBH» ne sont pas soumises à une commission de gestion, mais uniquement à une commission pour services administratifs globale à verser à la société de gestion et qui couvre l'ensemble des frais et des dépenses, à l'exclusion des commissions à verser à la banque dépositaire, dont le taux est compris entre 0,03% et 0,15% par an.	Les actions des catégories «DA», «DAH», «DB» et «DBH» ne sont pas soumises à une commission de gestion, mais uniquement à une commission pour services administratifs à verser par la société à la société de gestion et qui couvre l'ensemble des frais et des dépenses, tels que décrits au chapitre 9 «Frais et impôts», dont le taux n'excédera pas 0,35% par an. Les frais supplémentaires seront facturés directement à l'investisseur, selon les conditions prévues du contrat distinct conclu entre l'investisseur et l'entité concernée de Credit Suisse Group AG.
<b>Note de bas de page (6)</b>	Les actions des catégories «DBS» et «DBHS» ne sont pas soumises à une commission de gestion, mais uniquement à une commission pour services administratifs globale à verser à la société de gestion et qui couvre l'ensemble des frais et des dépenses, à l'exclusion des commissions à verser à la banque dépositaire, dont le taux est compris entre 0,03% et 0,15% par an,	Les actions des catégories «DBS» et «DBHS» ne sont pas soumises à une commission de gestion, mais uniquement à une commission pour services administratifs à verser par la société à la société de gestion et qui couvre l'ensemble des frais et des dépenses, tels que décrits au chapitre 9 «Frais et impôts», dont le taux n'excédera pas 0,35%, ainsi qu'à une commission à verser au gestionnaire

	ainsi qu'à une commission à verser au gestionnaire d'investissement, qui couvre les services d'analyse actions fournis par les sous-conseillers.	d'investissement, qui couvre les services d'analyse actions fournis par les sous-conseillers. Les frais supplémentaires seront facturés directement à l'investisseur, selon les conditions prévues du contrat distinct conclu entre l'investisseur et l'entité concernée de Credit Suisse Group AG.
--	--	--

Les actionnaires de la société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de refléter ces modifications au chapitre 5 «Participation au CS Investment Funds 4» dans les sections «Catégories d'actions réservées à certains investisseurs» et «iii. Rachat d'actions».

2. Les actionnaires de la société sont par ailleurs informés de la décision du Conseil d'administration de modifier le chapitre 19 «Obligation réglementaire de communication» du prospectus et, plus particulièrement, la section «Exercice des droits de vote» suite à l'entrée en vigueur de la deuxième Directive concernant les droits des actionnaires.
3. Les actionnaires de la société sont en outre avisés par la présente de la décision du Conseil d'administration de modifier la section ii. «Frais» du chapitre 9 «Frais et impôts» du prospectus afin d'indiquer que (i) tous frais dus à des organismes, à des sociétés ou à d'autres établissements (y compris, sans s'y limiter, les mandataires pour le vote par procuration) auxquels fait appel la société de gestion uniquement dans le but de satisfaire aux exigences réglementaires, ainsi que (ii) certains frais opérationnels liés aux membres du Conseil d'administration, seront supportés par la société.
4. Les actionnaires des compartiments suivants de la société (ci-après désignés aux fins du présent point les «compartiments») sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la société de modifier la section «Objectif de placement» du supplément de chacun des compartiments au chapitre 23 du prospectus, afin d'adapter le texte conformément aux nouvelles questions-réponses (Q&A) de l'AEMF relatives aux indices de référence, comme suit:

	Ancienne formulation	Nouvelle formulation
<b>Credit Suisse (Lux) Multimanager Emerging Markets Equity Fund</b>	Ce compartiment vise à surperformer l'indice de référence MSCI EM (NR). Le compartiment est géré de manière dynamique. L'indice de référence sert de point de référence pour la construction du portefeuille. La majorité de l'exposition du compartiment aux valeurs mobilières et leurs pondérations seront établies sur la base de l'indice de référence. Le gérant pourra à sa discrétion surpondérer ou sous-pondérer certaines composantes de l'indice de référence et pourra investir dans des sociétés ou des secteurs non inclus dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités de placement particulières. Par conséquent, la performance du compartiment est susceptible de s'écarter fortement de celle de l'indice de référence.	Ce compartiment vise à surperformer l'indice de référence MSCI EM (NR). Le compartiment est géré de manière dynamique. Cet indice de référence a été choisi en ce qu'il est représentatif de l'univers de placement du compartiment et constitue, par conséquent, un point de comparaison approprié pour évaluer la performance. La majorité de l'exposition du compartiment aux valeurs mobilières ne reflétera pas nécessairement les composantes ni les pondérations de l'indice de référence. Le gérant pourra à sa discrétion s'écarter sensiblement des pondérations de certaines composantes de l'indice de référence et investir de manière significative dans des sociétés ou des secteurs non inclus dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités de placement particulières. Par conséquent, la performance du compartiment est susceptible de s'écarter fortement de celle de l'indice de référence.
<b>Credit Suisse (Lux) Multimanager Enhanced Fixed Income USD Fund</b>	Ce compartiment vise à surperformer l'indice de référence Bloomberg Barclays Global High Yield (TR) (USD-H). Le compartiment est géré de manière dynamique. L'indice de référence sert de référence pour la construction du portefeuille. La majorité de l'exposition du compartiment aux valeurs mobilières et leurs pondérations seront établies sur la base de l'indice de référence. Le gérant pourra à sa discrétion investir dans des obligations non incluses dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités de placement particulières. Par conséquent, la performance du compartiment est susceptible de s'écarter nettement de celle de l'indice de référence.	Ce compartiment vise à surperformer l'indice de référence Bloomberg Barclays Global High Yield Corporate (TR) (USD-H). Le compartiment est géré de manière dynamique. Cet indice de référence a été choisi en ce qu'il est représentatif de l'univers de placement du compartiment et constitue, par conséquent, un point de comparaison approprié pour évaluer la performance. La majorité de l'exposition du compartiment aux valeurs mobilières ne reflétera pas nécessairement les composantes ni les pondérations de l'indice de référence. Le gérant pourra à sa discrétion s'écarter sensiblement des pondérations de certaines composantes de l'indice de référence et investir dans une large mesure dans des

		sociétés ou des secteurs non inclus dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités de placement particulières. Par conséquent, la performance du compartiment est susceptible de s'écarter nettement de celle de l'indice de référence.
--	--	--

5. Par la présente, les actionnaires du **Credit Suisse (Lux) Liquid Alternative Beta** (ci-après désigné aux fins du présent point le «**compartiment**») sont invités à prendre connaissance de la décision du Conseil d'administration de modifier le cycle de règlement, de sorte que le paiement du prix d'émission et du prix de rachat devra désormais être effectué dans un délai d'un jour ouvrable bancaire au lieu de deux après la date d'évaluation à laquelle le prix d'émission a été déterminé, ou dans un délai d'un jour ouvrable bancaire au lieu de deux après le calcul du prix de rachat. La section «Souscription, rachat et conversion des actions» du supplément du compartiment au chapitre 23 du prospectus a été adaptée en conséquence.

Les actionnaires des compartiments concernés qui n'acceptent pas les changements exposés aux points 1 et 3 peuvent obtenir le remboursement de leurs parts gratuitement d'ici au 16 décembre 2020, avant l'heure de clôture correspondante.

Tous les changements seront effectifs avec l'entrée en vigueur du nouveau prospectus de la société.

Nous informons les actionnaires qu'après l'entrée en vigueur des changements ci-dessus, le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel et les statuts de la société pourront être obtenus auprès du siège social de la société, conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Luxembourg, le 16 novembre 2020

Le Conseil d'administration